



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Pierre Escale  
LET201488

Tél : 05 59 80 87 63

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **12 NOV. 2020**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2020-11-10-006 du 10 novembre 2020 portant prorogation de l'arrêté préfectoral n° 05/EAU/87 du 25 novembre 2005 autorisant la réalisation des travaux de construction d'une base d'eaux vives sur les communes de Pau, Bizanos, Gelos et Mazères-Lezons.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité  
quantité/lit majeur

Pierre Escale

Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées  
Hôtel de France  
2 bis place Royale  
64000 PAU